



**Décision n° CODEP-CAE-2021-023912 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 mai 2021 autorisant Orano Recyclage à conditionner des fûts ECE vides dans l'atelier de compactage des coques et embouts au sein de l'installation nucléaire de base n° 116, dénommée « usine UP 3-A »**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 12 mai 1981 modifié autorisant la Compagnie générale des matières nucléaires à créer, dans son établissement de La Hague, des usines de traitement d'éléments combustibles irradiés provenant des réacteurs nucléaires à eau ordinaire. USINE DÉNOMMÉE "UP 3-A" ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l'ASN référencé CODEP-CAE-2021-012328 du 9 mars 2021 ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable d'Orano Cycle transmise par courrier 2020-69126 du 4 décembre 2020, ensemble les éléments complémentaires apportés par courrier ELH-2021-022501 du 27 avril 2021,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Orano Recyclage, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier l'atelier de compactage des coques et embouts (ACC) de l'installation nucléaire de base n° 116 dans les conditions prévues par sa demande du 4 décembre 2020 susvisée.

**Article 2**

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 21 mai 2021.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation,  
Le directeur des déchets, des installations de recherche et du cycle,**

**Christophe KASSIOTIS**